

Les éco-PTZ en Bretagne Bilan annuel 2020

3 962 éco-PTZ ont été émis en Bretagne en 2020 (9,5 % du nombre total d'éco-prêts émis au niveau national), soit une hausse de 23,4 % par rapport à l'année précédente (3 210 éco-PTZ en 2019), plus forte qu'au niveau national (+19 %). Le montant moyen prêté en 2020 s'établit à 12 372 €, correspondant à un montant moyen de travaux de 15 173 €. Ces montants sont inférieurs aux moyennes nationales (montant moyen prêté de 12 538 € pour un montant moyen de travaux de 15 944 € par logement). En Bretagne, ce dispositif a généré un montant total de travaux de 60,1 M€ en 2020, en hausse de 18,5 % par rapport à 2019 (50,7 M€). Au niveau national, ce dispositif a financé près de 667 M€ de travaux en 2020 (587 M€ en 2019).

Le Finistère arrive en tête des départements bretons, avec 31 % des éco-prêts émis en région (1 237 offres), devant l'Ille-et-Vilaine (29 %, soit 1 147 offres). Les Côtes d'Armor représentent 21 % des offres émises (834 éco-PTZ) et le Morbihan, près de 19 % (744 offres). L'Ille-et-Vilaine reste le département enregistrant les montants moyens de prêts (12 821 €) et de travaux (15 632 €) les plus élevés. C'est dans le Finistère que les montants moyens de prêts (11 676 €) et de travaux (14 407€) sont les plus faibles.

3 962

éco-PTZ émis en 2020

+23,4%

par rapport à 2019

60 M€

de travaux générés en 2020

+18,5%

par rapport à 2019

Les éco-prêts à taux zéro en Bretagne – Bilan annuel 2020

	Offres émises		Montant moyen prêté en €	Montant moyen des travaux en €	Montant total des travaux générés en M€
	Nbre	%			
Côtes d'Armor	834	21,0%	12 596	15 434	12,9
Finistère	1 237	31,2%	11 676	14 407	17,8
Ille-et-Vilaine	1 147	29,0%	12 821	15 632	17,9
Morbihan	744	18,8%	12 590	15 447	11,5
BRETAGNE	3 962	100,0%	12 372	15 173	60,1
FRANCE	41 803		12 538	15 944	666,5
Bretagne/France	9,5%				

Source : SGFGAS ; Les prêts correspondants à un croisement de critères statistiques non significatifs ont été écartés de l'exploitation. Les données figurant sur le présent document sont établies à partir d'un ensemble d'éco-prêts légèrement réduit : pour l'année 41 803 prêts exploités sur les 42 107 éco-prêts émis sur la période.

En 2019, les conditions d'attribution ont été modifiées avec la suppression de la condition de bouquet de travaux dès le 1er mars, et, au 1er juillet 2019, l'extension à tous les logements achevés depuis plus de deux ans, l'extension aux travaux d'isolation des planchers bas, l'uniformisation de la durée d'emprunt pour tous les éco-prêts à 15 ans et la possibilité de recourir à un éco-PTZ complémentaire dans un délai porté à 5 ans (contre 3 ans auparavant). Depuis, aucune modification n'a été apportée.